DEC110368DR14

Décision
portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction générale n°030039IGHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n°CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO);

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 04/01/2001 nommant Madame Michèle CAIZERGUES-FERRER, directrice de l'unité de recherche n° UMR 5099 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 6 juillet 2010 ;

Considérant que Madame Marie-Line CAVAILLE a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la Délégation Midi-Pyrénées du 10 au 12 janvier 2011 et du 19 au 21 janvier 2011.

Article 1

Madame Marie-Line CAVAILLE, IR2

est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° UMR 5099, à compter du 24 janvier 2011.

Madame Marie-Line CAVAILLE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Madame Marie-Line CAVAILLE est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Toulouse, le 24 janvier 2011

Le directeur de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS

Le Président de l'Université
Paul Sabatier